PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 18 JUIN 2024

<u>PRESENTS</u>: M. Rémy AURION, Maire, Mme Karine SADOR, Mme Francine KHEMDOUDI, M. Michel MORIN, Adjoints, M. Alain BETANT, Mme Ghislaine PERROUD, M. Sylvain RABUT, Mme Séverine LAFARGE, M. Sébastien GRANDJEAN, Mme Amélie RATIGNIER, Mme Mathilde BONNEAU, M. Robert ARNAUD-COFFIN, M. Guy MONNET.

EXCUSES: M. Benjamin MOUTET (pouvoir donné à Karine SADOR), M. Maxime TRONCY (pouvoir donné à Sébastien GRANDJEAN)

Secrétaire de séance : Mme Karine SADOR

1- Approbation du compte rendu précédent :

Le compte rendu de la séance du 14 mai 2024 est soumis à l'avis des présents.

M. Le Maire apporte les réponses aux questions de M. Arnaud-Coffin :

ces 4 tombes, tous les ans pour la Toussaint.

- Point 7-5: Lors de la réunion il a été annoncé que le responsable de la voirie de l'agglomération devait passer les jours suivants le conseil. Hors dans le compte rendu il est écrit qu'il est passé. C'est pourquoi, il demande à consulter le rapport.
- Point 8-3: M. le Maire rapporte au conseil que la commune fleurit les tombes de M. Marius DESCHIZEAUX (Mort pour la France le 11 novembre 1917) et de M. Marius FONTEREY (tué en Allemagne en 1926) ainsi que celles de Mmes DUCROT et TATIN. Des compléments d'informations sont apportées par M. Arnaud-Coffin.
 Selon l'habitude, depuis de nombreuses années, le Conseil Municipal continuera de fleurir
- Aucune remarque ni observation n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Révision des tarifs et règlement périscolaires année 2024/2025 (délibération n°2024-10) :

M. le Maire annonce au Conseil que la commission « Affaires scolaires et périscolaires » s'est réunie le 14 Juin afin d'examiner le règlement et les tarifs à appliquer en vue de la prochaine rentrée scolaire pour les adapter à l'évolution des coûts du service.

M. le Maire propose de revaloriser le prix du repas et de maintenir les prix de la garderie périscolaire. Il explique que la revalorisation ne compense ni l'augmentation des coûts ni le reste à charge de la commune. Il rappelle que la commune a fait le choix de maintenir la qualité de ce service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le tarif du repas à 4,30€ et de maintenir les tarifs suivants à partir du 1^{er} septembre 2024 :

- 5,00€ par repas occasionnel
- Garderie du Matin : 1€/enfant/garderie
- Garderie du Soir : 1,50€/enfant/garderie
- Garderie Exceptionnelle : 3,00€

Le règlement définissant les conditions et modalités d'organisation des services périscolaires est reconduit pour la prochaine rentrée scolaire.

3- Rapports des commissions communales :

Culture et patrimoine

Mme Francine KHEMDOUDI rapporte au Conseil les points abordés lors de la réunion du 7 juin dernier.

Jumelage : A l'occasion des 45 ans, la commune de COGNY reçoit une délégation de Belges le premier week-end de juillet. Le programme est le suivant :

- Vendredi 5 juillet : Nuit des Vignerons
- Samedi 6 juillet :
 - 12h00 : cérémonie officielle à la salle des fêtes. Un tableau a été commandé au calligraphe Yves DIMIER pour le Bourgmestre.

Tous les habitants sont conviés.

Un déjeuner sera servi à l'issue du vin d'honneur (sur réservation) +balade dans le village

- o 18h30 : Concerts à la Villa Hispanica suivi d'un buffet
- Dimanche 7 Juillet :
 - o 12h30 : Déjeuner à la salle des fêtes autour d'une paëlla
 - o 18h00 : Concerts à l'église

Dépliant Culturel : Une réunion a eu lieu avec la Paroisse qui s'occupe de ce dossier.

Bannière de l'Eglise : La possibilité d'exposer la bannière est en cours d'étude.

<u>Finances :</u> Mme Karine SADOR annonce la prochaine commission qui aura lieu le Jeudi 18 Juillet à 14h30

Urbanisme: Monsieur Sylvain RABUT informe le Conseil des dossiers suivants:

Déclarations préalables accordées ou en cours d'instruction pour

- La création d'une piscine enterrée et modification et création d'ouvertures, 67, Impasse du Maillet
- Le changement ou la création d'ouvertures, modifications fenêtres et créations : 2498, Route du Bois du chêne
- La pose d'une pergola et panneaux photovoltaïques : 1123, Montée Saint Claude
- Un abri de jardin : 358, Montée du Moly
- La réfection d'une toiture : 2498, Route du Bois du Chêne
- La création d'ouvertures et pose de menuiseries : 196, Impasse du Michel

Permis de Construire transmis à l'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône

La construction d'une maison d'habitation : 38, Montée de la Mousse

Déclarations d'intention d'aliéner :

L'assemblée est informée que des déclarations ont été transmises et instruites par la Communauté de Communes Beaujolais-Villefranche-Saône. Il s'agit des biens suivants :

- Section A n° 0412 : Maison d'habitation : Régny
- Section B n°976 et B n°1091 : Terrain à Bâtir : 116, Montée de la Distillerie
- Section B n°1100 : Terrain à bâtir « Les Meules »

La commune décide de ne pas exercer son droit de préemption

<u>Voirie et domaine public, travaux et sécurité</u>: Monsieur Michel MORIN présente les travaux réalisés et commente les photos concernant :

- Aménagement plateforme pour regroupement bacs
- Ecoulement eaux « Le Ricottier »
- Route des Averlys : route très dégradée suite aux orages
- Panneau entrée agglomération

4- Informations diverses:

- **4-1 : Marché artisanal :** M. Alain BETANT dresse le bilan du marché qui s'est déroulé le 26 mai dernier. Globalement les exposants sont satisfaits. Pour la prochaine édition un lieu de restauration est à prévoir. Les organisateurs réfléchissent sur le choix de la date.
- 4-2: Convention de mise à disposition de données relatives au suivi de l'obligation scolaire : Monsieur le Maire donne connaissance d'un courrier de Mme la Préfète du Rhône demandant aux communes de procéder à chaque rentrée scolaire, au recensement des enfants en âge scolaire résidant dans la commune. Pour mener à bien ce recensement la commune peut solliciter les services de la CAF du Rhône en vue d'obtenir une liste intégrale des enfants âgés de 3 à 16 ans pour lesquels les parents sont allocataires. Pour ce faire, il est nécessaire de signer une convention de partenariat avec les services de la CAF. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention qui permettra de contrôler le suivi de l'obligation scolaire et d'effectuer un signalement auprès de l'éducation nationale en cas d'enfants non scolarisés.
- **4-3 : Commande de mobiliers pour le stationnement des vélos :** Dans le cadre de son plan vélo, la Communauté d'Agglomération développe le stationnement pour les vélos et finance l'acquisition d'arceaux et d'abris à vélo, qu'elle met à la disposition des communes gracieusement. Les communes sont sollicitées chaque année afin de faire connaître leurs besoins. La commune dispose de plusieurs stationnements à divers endroits (Place du 8 Mai 1945, Salle des fêtes, Monument aux Morts, Cimetière). Il est décidé de commander 4 stationnement vélo pour le futur aménagement « Entrée de village ».
- **4-4 : Rhône à vélo Signalisation** : M. Adrien BABAD, Référent sentiers du Rhône et service Sport adresse une proposition d'implantations de panneaux pouvant être installés sur la commune pour le balisage des parcours. Le Conseil valide les implantations, à savoir :
 - Un « Route de Lacenas »
 - Un sur support au centre du village vers panneau affichage
 - Un vers le carrefour « Régny, Trève Fontoin »
 - Un dans le hameau de Régny
 - Un vers route de Célibéty
 - Un à l'intersection « Route de la Grand Fond »
- **4-5 : Club « Ecurie des Lapins »** : Il organisera le samedi 6 Juillet 2024 sa 12^{ème} Balade en Beaujolais pour véhicules anciens. Une soixantaine de véhicules, en provenance de Limas, traverseront le village en direction de Saint Julien entre 9h45 et 10h15.
- **4-6 : Location/gérance du Bar :** Suite à l'annonce parue dans le Progrès, 3 candidats ont postulé. Les entretiens auront lieu le 3 Juillet 2024.

- **4-7 : Fongibilité des crédits** : Il est rappelé aux Membres du Conseil que la fongibilité consiste en la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) dans une limite de 7,5% des dépenses réelles de la section. Monsieur le Maire a validé un devis pour le remplacement du serveur de la mairie qui n'était pas prévu au budget, il est donc nécessaire de procéder à un virement de crédits. Une somme de 10 000€ sera prélevé sur le compte 21538 autres réseaux pour être viré au compte 21838 autre matériel informatique.
- 4-8: HANDISPORT: L'agglomération de Villefranche, à l'initiative de l'évènement du Mois Olympique, l'association « Gym'à Cogny » a organisé ses olympiades le lundi 17 Juin. A l'issue de cette manifestation Axel ROGNARD, originaire de Cogny, sportif Basket-Fauteuil, a expliqué son parcours scolaire. En septembre il partira au CREPS Pôle France Handisport près de Bordeaux. Une des conditions est l'achat de son fauteuil. Certains membres du Conseil ont assisté à l'évènement et ont proposé au Conseil Municipal de participer au financement. Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention de 500€.
- **4-9 : VISITES A MADRID** : Suite à la venue de M. Juan MAYORGA, Mmes Soledad PUERTOLAS et Paloma DIAZ-MAS Membres de l'académie Royale Espagnole, à la Villa Hispanica la commune de Cogny a été invitée à MADRID. Mme Francine KHEMDOUDI a représenté officiellement la commune et a fait un retour détaillé et documenté de son séjour, notamment les visites de l'Académie Royale Espagnole et de l'Institut Cervantès.

4-10 : Agenda :

- 21 Juin à 18h : Réunion avec le CAUE pour Aménagement Entrée village
- 25 Juin à 18h : Conseil d'Ecole
- 17 Juillet : Réunion Arrêt PLUIh initialement prévue le 3 Juillet.

La séance est levée à 22h00

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL: MARDIS 23 JUILLET ET 3 SEPTEMBRE 2024